

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SOUANCE AU PERCHE

23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Claude RIGOT, Maire de Souancé-au-Perche.

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 12

PRESENTS : Marie-Claude RIGOT, Arnaud CHANDAVOINE, Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Thomas LECOSSAIS, Jacqueline LAURENT, Cécile AUBIN, Emilie DEFOND, Fabien NAVET (à partir de 20h50), Patrick GUILLIER de SOUANCE

ABSENTS EXCUSES : Arnaud BOUTTET, Guillaume POTEL pouvoir à Jacqueline LAURENT, Jeannine CIBOIRE pouvoir à Cécile AUBIN

Secrétaire de séance : Cécile AUBIN

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 3 juillet 2025
- Vente du chemin du Gué Pleureur
- Tarifs location de la salle polyvalente 2026
- Demande de sponsoring
- Rapport des commissions
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 03.07.2025

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025, transmis aux membres du Conseil Municipal le 9 juillet 2025, est approuvé à l'unanimité.

VENTE DU CHEMIN DU GUE PLEUREUR

Pour rappel, dans sa séance du 13 avril 2023, le Conseil Municipal avait demandé un délai de réflexion concernant le projet de vente du chemin du Gué Pleureur aux propriétaires des parcelles adjacentes.

Chaque propriétaire (M. Jean-Pierre FOULON, M. Pierre NAVET, M. Jean-Pierre DESBREE et l'indivision VINETTE/JUMEAU) a donné son accord pour procéder au bornage et dresser les limites de propriétés des parcelles concernées.

Madame le Maire propose que le prix soit fixé à 1.50 €/m². Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le géomètre a effectué les démarches de division parcellaire en présence de chaque propriétaire. Le dossier a été transmis à l'office notarial ACTAPERCHE et il faut désormais procéder à la nomination d'un commissaire enquêteur pour réaliser l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De vendre 2859 m² du chemin du Gué Pleureur au prix de 1.50 €/m² répartit comme suit :**
 - **M. Jean-Pierre FOULON :** 459 m²
 - **M. Pierre NAVET :** 697 m²
 - **Indivision JUMEAU/VINETTE** 918 m²
 - **M. Jean-Pierre DESBREE** 785 m²
- **De demander la nomination d'un commissaire enquêteur pour réaliser l'enquête publique.**
- **D'Autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.**

Monsieur Fabien NAVET prend part au débat à 20 h 50.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE 2026

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de location de la salle polyvalente A. SIMON pour l'année 2026 tel que figurant ci-après :

	Tarif hors commune	Tarif Souancé
1 journée période hiver	265	195
1 journée période été	200	150
2 jours période hiver	330	270
2 journées période été	240	190
½ journée période hiver	120	95
½ journée période été	95	70
Chauffage/jour de location gratuite aux associations Souancéennes		60
Participation au chauffage des associations (1jour/semaine)		160
Vaisselle/personne	0,60	0,60
Forfait ménage	100	100
Caution	500	500

* Période d'hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril

* Période été : du 1^{er} mai au 30 septembre

DEMANDE DE SPONSORING

Deux jeunes de Souancé-au-Perche ont entrepris de participer à l'édition du Raid 4L Trophy 2027. Ce raid est avant tout humanitaire et permet de faire parvenir des fournitures scolaires et sportives aux enfants les plus démunis du Maroc.

Locklann DOLEANS et Alexian DOLEANS ont fait parvenir un dossier très détaillé et sollicite la commune pour un partenariat financier.

Mme AUBIN suggère que les participants se rapprochent des enseignantes de l'école pour présenter leur projet et sensibiliser les enfants à cette action humanitaire.

Le Conseil Municipal souhaite à nouveau soutenir cette initiative et décide, à l'unanimité, d'accorder une aide financière de 100 € à l'association LOCHNA-EN-4L. Les modalités de versement de cette somme seront précisées ultérieurement. Ce versement est toutefois subordonné à l'accomplissement du projet.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- Commission des travaux

• Bilan financier des travaux de restauration du chœur et des vitraux de l'église Saint-Georges

Madame le Maire présente le bilan financier définitif des travaux (choeur + vitraux) qui s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Travaux		Aides publiques		
Travaux de base (choeur + vitraux BC 1)	400 842.66	Etat DRAC	272 504.97	
Travaux BC (vitraux BC 2-3-4-5)	140 389.00			
		Région Fonds Régional pour le Patrimoine Culturel de Proximité (FRPCP)	25 000.00	
			Fonds Régional pour le Patrimoine (fusion en 2025 du FRPCP + NHR)	20 000.00
	sous-total Travaux	541 231.66		
Prestations intellectuelles		Département Plan église + MH	181 517.00	
Maîtrise d'Œuvre (MO - MS2)	66 770.10			
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	12 255.00		sous-total aides publiques (80 %)	499 021.97
Coordonnateur SPS	2 034.20			
		Mécénat Sauvegarde de l'Art Français	25 000.00	
			Fondation du Patrimoine (collecte)	56 878.46
	sous-total PI	81 059.30		
Frais divers	4 280.00		sous-total Mécénat (13 %)	81 878.46
	sous-total Divers	4 280.00	Commune Autofinancement	45 670.53
			sous-total reste à charge pour la Commune (7 %)	45 670.53
	TOTAL GENERAL TRAVAUX	626 570.96	TOTAL GENERAL DES FINANCIEMENTS	626 570.96

Madame le Maire informe qu'elle a obtenu une aide financière complémentaire par le biais de la signature d'une convention de financement sur le nouveau Fonds Régional pour le Patrimoine qui provient de la fusion en 2025 du FRPCP (Fonds Régional pour le Patrimoine Culturel de Proximité) et du NHR (Non Habitable Rural) pour un montant de 20 000 € (voir tableau ci-dessus).

Mme AUBIN demande comment le reste à charge de 45 670.53 € va être comblé et Madame le Maire s'interroge sur certains dons fait au profit de l'AESGS qui pour l'instant n'ont pas été reversés à la commune.

- **Parking site AXERREAL**

Dans sa séance du 3 juillet 2025, le Conseil Municipal avait décidé d'installer un portique à l'entrée du parking. Madame le Maire présente les différents devis qu'elle a reçu.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire l'acquisition d'un portique pivotant de 10 m de longueur pour un montant de 3 750.75 € HT (4 500.90 € TTC) et d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les subventions existantes pour réaliser ce projet en 2026 et à signer tout document se rapportant à cette opération.

M. CHANDAVOINE présente un nuancier de couleur permettant de choisir la couleur de la rampe d'accès. La couleur RAL 7016 est retenue.

M. CHANDAVOINE indique que les travaux de végétalisation auront lieu à partir du 15 novembre prochain.

- **Voirie**

Les travaux de réfection de la rue de Nogent démarreront lundi 29 septembre et devraient durer 3 jours. Tous les riverains ont été informés et invités à prendre leur disposition pour circuler et stationner durant cette période car la rue sera totalement fermée. Madame le Maire indique que toutes les bouches à clé défectueuses seront remplacées.

- Commission des Affaires Scolaires

Madame le Maire rend compte de la rentrée scolaire qui a eu lieu le 1^{er} septembre et qui s'est parfaitement bien déroulée. Elle informe également avoir profité d'une offre intéressante pour faire l'acquisition de 2 ordinateurs destinés aux élèves de CM2 pour un montant de 498 € TTC. L'équipe enseignante a transmis ses chaleureux remerciements.

QUESTIONS DIVERSES

- **Convention d'ouverture de sentier de randonnée sur une parcelle privée**

Madame le Maire présente la convention permettant le passage des randonneurs pédestres sur une portion de chemin appartenant à M. et Mme Thomas LECOSSAIS. Les parcelles concernées sont cadastrées comme suit : D0003, D0004, D028, D0047 et D0043.

M. et Mme Thomas LECOSSAIS ont donné leur accord sur cette convention.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention d'ouverture de sentier de randonnée sur les parcelles de M. et Mme Thomas LECOSSAIS.

Puis il a été évoqué les sujets suivants :

- Pose du panneau de la Fondation du Patrimoine sur un des pupitres situés au pied de l'église
- Une altercation verbale entre un des agents techniques et le 2^e Adjoint
- Les problèmes engendrés par le terrain de motocross situé à La Bénardière
- Le projet de reprise d'une boulangerie à Brou par Tony TOURTEAU

Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.

Le Maire de Souancé-au-Perche,
Marie-Claude RIGOT

La Secrétaire de séance,
Cécile AUBIN